

Copyright Board
Canada



Commission du droit d'auteur
Canada

[TRADUCTION]

Ottawa, le 27 mars 2009

DOSSIER : 2009-UO/TI-04

TITULAIRE DE DROIT D'AUTEUR INTROUVABLE

Licence non exclusive délivrée à Barbara Deanne Cobb-Zygadlo, Calgary (Alberta), pour la reproduction de six images dans une thèse de maîtrise

Conformément aux dispositions du paragraphe 77(1) de la *Loi sur le droit d'auteur*, la Commission du droit d'auteur accorde une licence à Barbara Deanne Cobb-Zygadlo, comme suit :

- (1) La licence autorise la reproduction de six images d'extraterrestres (source inconnue) dans les annexes de la thèse de maîtrise, du titulaire de la licence, intitulée *Focus on Targeted Forms in Beginner German as a Second Language Learners' Synchronous Computer-Mediated Communication*.

Le tirage de la reproduction des œuvres est limité à cinq exemplaires.

La délivrance de cette licence ne libère pas le titulaire de l'obligation d'obtenir une autorisation pour toute utilisation non visée par cette licence.

- (2) La licence expire le 30 avril 2009.
- (3) La licence est non exclusive et valide seulement au Canada. Ailleurs, c'est la loi du pays qui s'applique.
- (4) Le titulaire de la licence versera la somme de 25 \$ à toute personne qui établit, avant le 30 avril 2014, qu'elle est titulaire du droit d'auteur sur les œuvres visées par la présente licence.
- (5) L'entrée en vigueur de cette licence est conditionnelle au dépôt par le titulaire de la licence, auprès de la Commission, de son engagement à respecter les modalités prévues au paragraphe (4) ci-dessus.

Le secrétaire général,

Handwritten signature of Claude Majeau in black ink.

Claude Majeau